

impôts. Dans les grandes villes canadiennes, le seuil de la pauvreté est d'environ 23 000 \$ par an à l'heure actuelle. Par conséquent, ceux qui gagnent 4 500 \$ de moins que cette somme sont quand même assujetés à l'impôt.

Il est intéressant de noter quelles sont les priorités de ce gouvernement. Le contribuable célibataire qui gagne 30 000 \$ par an bénéficiera d'une réduction d'impôt de 695 \$. Le ministre fait un signe de la tête. Il ne nie pas ce chiffre. Le contribuable qui a deux enfants et dont le conjoint ne travaille pas bénéficiera d'une réduction de 590 \$. S'il s'agit d'une famille plus typique, c'est-à-dire composée de deux contribuables et de deux enfants âgés de moins de 18 ans, la réduction sera de 285 \$. Pour une personne seule âgée de plus de 65 ans, la réduction d'impôt sera de 430 \$.

Il est intéressant de noter que, dans une famille canadienne type avec deux revenus, il faut deux gagne-pain pour subvenir aux besoins des enfants, payer l'hypothèque ou le loyer, acheter la nourriture ou autres choses essentielles à la vie. Au lieu de bénéficier de la plus grande réduction d'impôt—ce qui serait plus logique cette famille qui gagne 30 000 \$ par année n'obtiendra en fait qu'une très petite réduction. C'est la personne seule qui bénéficiera de la réduction la plus importante. Ce qui est tout à fait anormal.

Nous, les Néo-démocrates, croyons que le régime fiscal canadien a grandement besoin d'être modifié. Nous sommes en faveur d'un régime fiscal équitable, efficace et simple. Toutefois, le régime qu'on nous propose dans le projet de loi C-139 n'est ni équitable, ni efficace, ni simple. Le Comité a fait quelques suggestions utiles. Toutefois, il a négligé de surmonter le défi qui consiste à inclure dans ce projet les principes fondamentaux qui devraient être à la base de toute vraie réforme fiscale.

J'aimerais vous parler d'un exemple en particulier. Dans sa première recommandation, le Comité permanent des finances et des affaires économiques a malheureusement donné son aval à la structure de taux qui figure dans les propositions de réforme fiscale avancées par le ministre et le gouvernement. Ce fut une erreur grave parce que lorsqu'on réduit le taux d'imposition supérieur de 34 à 29 p. 100, il est impossible de créer un régime fiscal progressif. Lorsque l'on crée une situation où une secrétaire travaillant pour Bell Canada paie un taux d'imposition marginal, soit cinq points de moins que le président et le président directeur général de Bell Canada, M. Jean de Grandpré, qui gagne près d'un million de dollars par an, il y a là quelque chose de très anormal. C'est ce que vous dirons les Canadiens moyens. Or, le gouvernement est tellement loin d'eux qu'il ne comprend rien.

Comment pouvez-vous défendre une situation où, pour chaque dollar additionnel qu'il gagne, M. de Grandpré ne paie que cinq sous de plus, en impôts, que la secrétaire qui essaie d'élever deux enfants et qui vit seule, peut-être sur un seul revenu, et qui a beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts?

Bien que l'objectif du régime fiscal soit, entre autres, de générer des fonds pour les dépenses du gouvernement, ce même régime se veut une ingérence morale et philosophique

Impôt sur le revenu—Loi

dans la société et dans l'économie. Nous vivons dans une société où le revenu est inégalement réparti par les forces du marché, sous forme de salaires, de traitements, de dividendes et d'intérêts, entre autres. La répartition n'est pas égale, et le marché n'arrivera jamais à la réaliser. Que le marché soit ou non un moteur de croissance économique, il n'est pas fait pour réaliser la justice sociale. Par conséquent, en tant que Néo-démocrates, nous sommes convaincus que le régime fiscal devrait chercher avant tout à redistribuer la richesse, des bien nantis aux familles à revenu moyen et faible. Or, les Conservateurs pensent exactement le contraire. Ils ont été envoûtés par le néo-conservatisme selon lequel il faut niveler le plus possible le régime fiscal. S'ils avaient pu réduire les tranches d'imposition de dix à une seule, plutôt que de dix à trois, je crois qu'ils l'auraient fait. Mais pour cela, il fallait qu'ils puissent faire accepter l'idée, et ils savaient que c'était impossible.

● (1230)

Les Conservateurs sont en train de remplacer l'impôt sur le revenu par des taxes à la consommation, en dépit du fait que ces taxes touchent beaucoup plus le Canadien moyen que les riches, ces derniers pouvant se permettre de différer leurs dépenses étant donné les importantes sommes d'argent dont ils disposent. Les Conservateurs sont en train d'implanter un régime de moins en moins progressiste. On le voit bien au fait que les plus grandes réductions d'impôt vont aux riches, et les plus faibles aux revenus moyens et faibles.

La réforme fiscale ne réussit pas à réaliser une redistribution valable du revenu parmi les Canadiens. La seule partie progressiste du régime, l'impôt sur le revenu des particuliers, a un effet à peu près neutre. Cette réforme est délibérément structurée de façon à changer le moins possible la distribution de la richesse. Des particularités à tous autres égards progressistes, comme la conversion des exemptions fiscales favorisant les revenus élevés en crédits fiscaux qui avantageraient les petits salariés, sont plus que contrebalancées par les changements apportés à la composition des tranches d'imposition.

Si l'on croyait vraiment au principe d'équité, monsieur le Président, on traiterait toutes les formes de revenu sur un pied d'égalité. Les Libéraux, cependant, n'y souscrivent pas. Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils ne traitaient pas également les différentes formes de revenu, et les Conservateurs ne font guère mieux. Les revenus tirés de biens, comme les gains en capital et les dividendes, sont traités différemment, sous le régime conservateur, du revenu d'emploi.

Je ne suis pas surpris d'entendre le député de Don Valley East (M. Bosley) donner son appui à la situation privilégiée dont bénéficient bon nombre de ses électeurs, puisqu'il vient de l'une des circonscriptions les plus riches du pays. Malgré tout le respect qu'il mérite en tant qu'ex-président de la Chambre et député, j'oserais affirmer que ses électeurs sont beaucoup moins dans le besoin et que, s'ils croient vraiment en une société juste, ils devraient être disposés à accepter une redistribution de la richesse au moyen de mesures fiscales, plutôt que de se battre pour arriver toujours bons premiers.